

Ordre du jour :

Retrait de l'ordre du jour du point concernant la création du Centre Financier LILIEU

- 1 – Approbation du compte rendu du Conseil Scientifique du 21/01/10
- 2 – Demande d'aide à l'organisation du colloque national « l'héritage du gréco-latin dans le contemporain »
- 3 – Demande d'aide au financement d'un ouvrage édité aux P.U.V. (suite à un symposium)
- 4 – Recrutement des ATER : calendrier, procédure
- 5 – DBM de report 2010
- 6 – Questions diverses

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Scientifique du 21/01/10

Vote favorable à l'unanimité.

2 – Demande d'aide à l'organisation du colloque national « l'héritage du gréco-latin dans le contemporain »

M. HERBIN présente la manifestation scientifique consacrée à la création littéraire et organisée par Mme Bénédicte GORRILLOT à Paris-Sorbonne, ainsi que son plan de financement prévisionnel (recettes/dépenses).

A ce titre, une subvention de 3000 € est demandée au CS de l'UVHC.

Vote favorable à l'unanimité.

3 – Demande d'aide au financement d'un ouvrage édité aux P.U.V. (suite à un symposium)

Suite au symposium « Aux origines de la gymnastique moderne », M. Thierry ARNAL sollicite au titre de la publication des actes une subvention de 1500 €. Il s'agit là du premier projet d'ouvrage interdisciplinaire édité aux P.U.V., auquel ont adhéré pas moins de quatorze auteurs.

Vote favorable à l'unanimité.

4 – Recrutement des ATER : calendrier, procédure

Sur la demande de Présidents de Comités d'Experts, le calendrier est plus précoce cette année en vue d'attirer de bons candidats. Comme l'an dernier, la Présidente demande que la répartition entre le nombre d'ATER à temps plein et d'ATER à mi-temps soit dans le rapport : 70% - 30%. Le contingent dont dispose l'UVHC étant de 23 ATER, cela donne : 17 ATER à temps plein et 12 ATER à mi-temps.

Il a été demandé aux directeurs de composantes de formation de remonter leurs besoins en précisant :

- la composante de formation dont dépend le poste
- la discipline à enseigner (section CNU)
- le niveau d'enseignement demandé
- la quotité du poste (100% ou 50%)

Pour les postes d'ATER qui seraient dégagés suite à un emploi non pourvu, la règle des 70%-30% reste la même.

La procédure de recrutement et le calendrier suivant sont soumis au vote :

Phase	Calendrier 2010	Opération
1	26 mars	Date limite de proposition des besoins des composantes. Transmission à la Direction du Personnel par la CRV
2	1 ^{er} avril	Campagne de recrutement ⇒ ouverture du serveur sur le site de l'UVHC
3	10 mai	Fermeture serveur UVHC et réception des candidatures par la Direction du Personnel
4	17 mai au 17 juin	Période des réunions des comités d'experts
5	18 au 23 juin	Avis CA IUT sur proposition directeur (si concerné)
6	24 juin	Avis du Conseil Scientifique puis Décision de recrutement par la Présidente.
7	30 juin	Transmission du PV du CS aux composantes et à la Direction du Personnel.
8	Juillet	Recrutement au fil de l'eau en fonction des besoins des composantes
9	Juillet	Transmission aux composantes des noms des candidats retenus ayant accepté le recrutement

Vote favorable à l'unanimité.

5 – DBM de report 2010

M. MILLOT présente la DBM de report des crédits de 2009 sur 2010.

Il s'agit d'un passage tardif en CS, puisque ce point a déjà été soumis au Conseil d'Administration.

Voté à l'unanimité.

En marge de ce point, M. MILLOT fait état de la réunion des directeurs de laboratoires qui s'est tenue ce jour concernant principalement le report des crédits. Le budget de la Recherche représente approximativement 9 millions d'euros (chiffre de 2009), sachant que le budget global de l'U.V.H.C. s'élève à 93 millions d'euros (incluant les salaires).

La consommation actuelle des labos n'est que de 75 %, ce qui n'est selon lui, pas suffisant. Une réflexion est donc menée afin de mieux utiliser les crédits restants et éviter d'avoir une DBM trop importante (plus de 2 millions d'euros cette année) : financement de post-docs, de bourses de thèses supplémentaires, d'un projet d'attractivité sur un thème de recherche à renforcer (à un niveau pluridisciplinaire par exemple)...

6 – Questions diverses

M. HERBIN a constaté depuis l'an dernier une dérive outrancière de l'école doctorale SHS quant à ses exigences vis-à-vis des doctorants, notamment pour les formations annexes à la thèse proprement dite. M. MILLOT demande aux laboratoires de faire remonter les problèmes qu'ils auraient rencontrés à ce sujet.

La question étant de savoir si les Conseils Scientifiques des établissements extérieurs sont tenus de respecter les règlements des écoles doctorales.

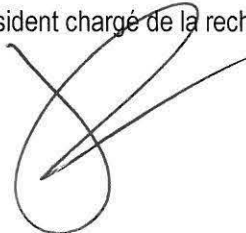
M. VRANCKEN demande à quelle date les statuts du LAMAV pourront passer en Conseil Scientifique, ce à quoi M. MILLOT répond qu'il préfère attendre le retour du Ministère (les statuts types ayant déjà été votés en Conseil d'Administration), c'est-à-dire l'officialisation de la reconduction du laboratoire, pour les examiner.

Le thème de la facturation du Prêt entre bibliothèques aux laboratoires par le SCD a été abordé. La question soulevée étant la possibilité de valider les demandes des masters, doctorants et chercheurs d'un laboratoire sans faire viser chaque demande par le responsable du Labo. Mme TRUFFERT a répondu qu'un bilan des procédures PEB était actuellement en cours au SCD, et que certains directeurs de laboratoires préféreraient valider les demandes dont ils auraient à supporter le coût. Le SCD peut néanmoins tout à fait proposer des circuits de validation différenciés selon les laboratoires pour se faire rembourser une partie de frais de port engagés par le SCD pour fournir le service du PEB.

Valenciennes, le 16 mars 2010

Le Vice-Président chargé de la recherche

P. MILLOT



Présidence du C. S. : M. MILLOT, Vice-Président chargé de la recherche

Présents :

Collège A : Mmes HARMAND, LERICHE
MM. ABRAMOVICI, LOCHEGNIES, NONGAILLARD, VRANCKEN, ZIEGER

Collège B : M. SODAÏGUI

Collège C : Mme PETILLON

M. POLET

Collège E : MM. DANJOU, GARÇON

Collège pers. ext. : M. KAMINSKI

Invités : Mme TRUFFERT

MM. ARNAL, ASSAAD, DOGHECHE, HERBIN

Ont donné pouvoir : M. GUERRA à M. VRANCKEN, M. GAZALET à M. NONGAILLARD, M. LEPOUTRE à M. LOCHEGNIES, Mme SÉNÉCHAL à Mme PETILLON, M. ADAM à M. POLET, M. MENET à Mme HARMAND, M. ZINGRAFF à M. DANJOU, M. DELBECQ à M. SADAÏGUI, M. PAPIN à M. KAMINSKI, M. CADET à M. GARÇON

Excusés : Mmes GIRARD, GUILAIN, PARROT

MM. CHABASSE, DUBAR